

## ■ CIRCUITS COURTS - AGRITOURISME

# ADHÉSION BIENVENUE À LA FERME 2020

## PRESENTATION DE LA FORMULE NIVERNAISE « LE PACK ESSENTIEL »

### 1 – Bénéficiaire de la Notoriété de la marque

- Droit d'utilisation de la marque Bienvenue à la Ferme
- Fiche personnelle sur le site [www.bienvenue-a-la-ferme.com/bourgognefranche-comte/](http://www.bienvenue-a-la-ferme.com/bourgognefranche-comte/)
- Appui pour actualiser sa fiche ferme
- Mise en avant régulière sur le site internet et sur la page Facebook
- Référencement sur la carte dépliant Bienvenue à la Ferme 58
- Outils de publicité / PLV clé en main
- Vidéo promotionnelle de la présentation des adhérents réalisée par la Chambre d'Agriculture de la Nièvre

### 2 – Opportunités de vente

- Accès aux opérations événementielles: marchés, salons, showroom, automne à la ferme .....
- Alertes régulières sur les opportunités commerciales

### 3 – Réseau et veille réglementaire

- Une à deux journées d'échanges par an
- Veille réglementaire (accessibilité aux handicapés, sanitaires, panneaux de signalisation...)

### 4 – Suivi qualité

- Suivi qualité par la conseillère Bienvenue à la Ferme
- Information régulière

## TARIFS 2020

		PACK « ESSENTIEL »	
		Part Département	Par National et Régional
Adhérent individuel	Tarif HT/an	80 €	90 €
Magasin de producteur	Tarif HT/an	80 €	250 €

- ✘ La cotisation annuelle couvre un exercice s'étendant du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août;
- ✘ Lors du dépôt de la demande d'agrément une avance de la cotisation Départementale est demandé (80€ HT). Cette somme sera déduite lors du 1<sup>er</sup> appel de cotisation après la 1<sup>ère</sup> année.
- ✘ Pour rappel l'adhésion à Bienvenue à la Ferme est annuelle avec tacite reconduction.

## INFOS PRATIQUES



Animatrice du Réseau Bienvenue à la Ferme

**Clémence GUILLAUMET**

Tél : 06 47 86 89 21

Mail: [clemence.guillaumet@nievre.chambagri.fr](mailto:clemence.guillaumet@nievre.chambagri.fr)

25 bd Léon-Blum – CS 40080 – 58028 NEVERS CEDEX

[www.bfc.chambres-agriculture.fr](http://www.bfc.chambres-agriculture.fr)